



Contravention sans nouveau bordereau

Par **giordanelli**, le **07/09/2011** à **17:42**

Bonjour, rnJ'ai reçu sur mon pare-brise une contravention pour mauvais stationnement mais avec les anciens bordereaux à 11 euros au lieu de 17 depuis le 1er Août, puis je contester cette contravention pour ce motif? rnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **09/09/2011** à **23:16**

Bonjour, rn rn Cette erreur purement administrative ne remet pas en cause la réalité de l'infraction. Cependant, je vous conseille vivement de payer la somme qui vous est réclamée en joignant l'original de l'avis de PV que vous avez eu, le tout adressé par LR/AR à l'adresse indiquée sur cet avis.